



---

## Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

### Soixante-cinquième session

Genève, 25 novembre-3 décembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

## Ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session<sup>\*, \*\*, \*\*\*</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 novembre 2024, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandations formulées par le Sous-Comité à ses soixante-deuxième, soixante-troisième et soixante-quatrième sessions et questions en suspens :
  - a) Examen des projets d'amendements déjà adoptés durant la période biennale ;
  - b) Explosifs et questions connexes :
    - i) Examen des épreuves de la série 6 ;
    - ii) Amélioration des épreuves de la série 8 ;
    - iii) Examen des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
    - iv) Détonateurs normalisés « UN » ;
    - v) Échantillons énergétiques ;
    - vi) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport des émulsions de nitrate d'ammonium ;
    - vii) Électrification et carburants de remplacement et leur incidence sur le transport des explosifs ;
    - viii) Autres questions.

---

\* Les annotations seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/129/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 30 août 2024.

\*\* Les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/387210>. Cette session se déroulera sans support papier. Il n'y aura donc pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

\*\*\* Seuls les représentants et représentantes inscrits pourront participer à la session. Toute personne souhaitant y assister doit s'inscrire sur la plateforme INDICO à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1004871/>.

À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants et représentantes assistant à la session doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix, 8 heures-17 heures). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75028). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



3. Inscription, classement et emballage.
4. Systèmes de stockage de l'électricité :
  - a) Épreuves pour les batteries au lithium ;
  - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
  - c) Dispositions relatives au transport ;
  - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
  - e) Batteries au sodium ionique ;
  - f) Autres questions.
5. Transport de gaz :
  - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;
  - b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées ;
  - c) Autres questions.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
  - a) Marquage et étiquetage ;
  - b) Emballages, y compris l'utilisation des matières plastiques recyclées ;
  - c) Citernes mobiles ;
  - d) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.
10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques<sup>1</sup> :
  - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
  - b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et éventuelle combinaison de dangers ;
  - c) Autres questions.
11. Uniformisation des interprétations du Règlement type.
12. Application du Règlement type.
13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en ce qui concerne les marchandises dangereuses.
14. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
15. Possibilités de rendre le fonctionnement du Sous-Comité plus efficace et plus ouvert à tous les acteurs concernés.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport.

---

<sup>1</sup> Les personnes qui participent aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) mais ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sont invitées à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)).